

La discussion qui a eu lieu, le 3, au sein de l'Assemblée nationale à propos de l'impôt à établir sur les revenus n'a pas été aussi animée qu'on l'avait soupçonné d'abord. Les vacances du premier de l'an, qui ont entraîné le départ de nombreux députés de Versailles, lesquels ont laissé leurs places vides, auraient suffi, sans aucun doute, pour expliquer l'écœûmisme; mais un incident qui l'importe de signaler a contribué encore plus à donner à la délibération le caractère reposé et tranquille que la chronique parlementaire signale. Au début de la séance, on a repris le projet de la commission, ne frappant que certains revenus, à l'exclusion des autres qui ne peuvent être atteints, ou qui ne doivent pas l'être d'après le projet. M. Pouyer-Quertier est venu alors déclarer qu'après tout, en ce qui concernait les valeurs mobilières, la différence entre la commission et le gouvernement n'était pas grande et que peut-être on arriverait à s'entendre; il a donc demandé le renvoi à la commission actuelle des articles du budget pour 1872 qui concernent l'impôt sur les valeurs mobilières. La commission et le gouvernement vont essayer, en conséquence, de se mettre d'accord et de revenir avec une même rédaction devant la chambre. La paix se trouve ainsi à peu près conclue.

On a continué ensuite à discuter article par article le projet de la commission.

Des dépêches de Berlin sont d'une nature pacifique. L'empereur Guillaume a prononcé, à l'occasion du jour de l'an, une allocution dans laquelle il a exprimé aux généraux sa gratitude pour la façon dont ils ont, durant la guerre, contribué à l'heureux accomplissement d'une grande tâche. L'empereur a ajouté que, désormais, les efforts de tous doivent tendre à rendre féconde la paix qui, selon tout espoir, est « pour longtemps » assurée à l'Allemagne, à fortifier les bases sur lesquelles est assise la grandeur actuelle et à développer toutes les ressources morales et matérielles de la nation.

Ces sentiments n'empêchent pas néanmoins le gouvernement de Berlin de trahir ses idées d'extension maritime. La Correspondance provinciale annonce que le lieutenant-général de Stosch a reçu le titre de chef de l'amirauté. Le général de Stosch a été, en même temps, élevé au rang de ministre d'Etat de Prusse. C'est bien un ministre de la marine que l'on constitue, alors que, jusqu'ici, les forces navales allemandes étaient placées sous la direction du général de Koon, ministre de la guerre.

On croit que les Cortès espagnoles se réuniront du 18 au 20 janvier.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

On nous écrit de Versailles le 4 :

Dans la réunion qu'elle a tenue hier, la commission de réorganisation de l'armée a décidé que, de 20 à 40, ans tous les citoyens soumis à l'obligation du service militaire seraient répartis entre deux armées : l'une active, l'autre territoriale. Voici de quelle façon le service a été réglé par la commission : armée active, service actif, 3 ans; réserve, 4 ans.

Dans sa séance d'hier, la commission du travail des enfants dans les manufactures a décidé d'étendre aux petits ateliers les prescriptions de la loi de 1848. Jusqu'à dix ans, il sera interdit aux enfants de travailler, afin qu'ils puissent se soumettre à la loi sur l'instruction primaire. De 10 à 13 ans, les enfants ne pourront consacrer au travail plus de six heures, au delà de 13 ans, ils pourront travailler librement.

M. de Rémusat, accompagné de M. de Clerq, l'un des plénipotentiaires de Francfort, s'est rendu hier dans la commission chargée d'examiner le projet de loi portant approbation de la convention additionnelle conclue, il y a quelques semaines avec l'Allemagne. Il a été présenté des observations, notamment en ce

qui concerne l'abrogation du décret d'octobre 1870, sur la Légion d'Honneur; et M. Bertrand un autre rapport concluant au retrait du projet de loi réglant les dispositions provisoires relatives aux élections et à la révision des listes annuelles, et annonçant que le gouvernement a retiré le projet.

Un autre rapport supplémentaire de M. Delsol, sur la proposition de M. Courbet-Poulard, relative à la réduction du privilège des propriétaires en cas de faillite, contient un projet de loi ayant pour but de donner satisfaction aux amendements présentés.

On discute aujourd'hui en 2^e délibération la question de l'incompatibilité du mandat de député avec les fonctions salariées. C'est M. Bertrand qui a pris le premier la parole.

Les bureaux se sont réunis avant l'ouverture de la séance publique, pour nommer les membres de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'instruction primaire obligatoire. Voici les noms des 13 commissaires déjà élus. Il en reste encore deux à connaître :

- 1^{er} bureau, (la nomination est renvoyée à demain) : — 2^e bureau, de Gascogne : — 3^e Ricard ; — 4^e Ernouf ; — 5^e De Corcelle ; — 6^e ; — 7^e Delpit ; — 8^e l'abbé Juffré ; — 9^e Dupanloup ; — 10^e Richmond ; — 11^e Tailhand ; — 12^e Mercier-Lacombe ; — 13^e Keller ; — 14^e De Cumont ; — 15^e Garnot.

Dans le 9^e bureau, où Mgr Dupanloup a été nommé commissaire par 27 voix contre 5, la discussion a été, dit-on, pleine d'intérêt. Mgr Dupanloup a fait un long tableau des usages en honneur avant 89, en matière de nomination d'instituteurs, lesquels, d'après le prélat, étaient la plupart du temps désignés par les pères de famille, en dehors de toute pression politique ou religieuse.

Lettres de Versailles.

Versailles, le 3 janvier 1872.

La Chambre a repris aujourd'hui les discussions d'affaires. Elle va aborder l'impôt sur les matières premières, qui soulève tant d'objections, mais auquel le gouvernement tient toujours avec le même acharnement. La lutte sera vive, mais le vote nous paraît devoir être favorable au projet. La Chambre a rejeté l'impôt sur le revenu en général; elle sera bien obligée d'accepter l'impôt sur les matières premières; car nous avons des échéances qui ne nous permettent aucun retard; il faut trouver de l'argent.

Tout se tient dans le projet du gouvernement. Il repoussait l'impôt sur le revenu et le remplaçait par un impôt sur les matières premières. Du moment que l'Assemblée a rejeté avec lui le premier, il faudra bien avec lui admettre le second.

Pour nous, du reste, ces questions sont secondaires. Nous ne croyons pas que le salut de la France sorte de l'un ou de l'autre système. Il est ailleurs, dans un état social stable qui fasse renaitre cette confiance dont nous avons besoin, qui nous rende la paix, le travail, le crédit, sans lesquels tout demeure impuissant. Qu'importe à cette heure quelle sera la base des nouveaux impôts, quand sont mis en question tous les principes qui sont la base de la société!

Une chose nous frappe profondément dans l'attitude de cette Assemblée que nous avons nommée pour refaire la France. C'est l'illusion où elle semble être sur notre véritable situation. Chacun semble se laisser vivre au jour le jour, sans s'apercevoir que nous descendons un courant fatal, sans se souvenir d'hier, sans songer à demain.

Les partis restent plantés dans leur immobilité respective, et les indécis qui flottent tantôt à gauche, tantôt à droite, semblent fixés plus que jamais dans leur incertitude. Ces derniers sont les plus nombreux. Il y a dans leur attitude quelque chose de maladif et d'impuissant, caractère réel de ce gros parti sans opinions qu'on nomme en France le parti conservateur, qui accepte tout et garde tout, comme l'eunuque, mais aussi qui ne crée rien, comme lui. Troupe vulgaire de gens qui ne voient jamais que le côté étroit des choses, — qui ne se renuent

pas, nous qui préférons le principe monarchique comme plus conforme aux moeurs de la France et plus utile à ses destinées. Mais ce que nous n'admettrons jamais, c'est un régime bâtarde qui fusionnerait un peu de l'une et un peu de l'autre. La situation actuelle a cela de bon qu'elle obligera avant peu tout homme de bonne foi à se prononcer. Le régime des compromis a fait son temps et son œuvre, hélas! Les billesesées de Lafayette sont devenues des ridicules de comédie et ne séduisent plus que M. Prudhomme!

Il est bon de le répéter au début de cette année 1872, qui peut tout sauver ou tout perdre, car la situation est critique; le grand malheur de l'Assemblée est de compter son sein un aussi grand nombre de ces hommes indécis, flottants, sans principes pour base, sans solution pour but. Ils sont honnêtes, je le veux bien; on les appelle conservateurs, je ne sais trop pourquoi, car ils ont jusqu'ici laissé choir tous les gouvernements qui s'appuyaient sur eux. Ils sont républicains à contre-cœur; monarchistes, ils voudraient l'être, mais avec qui? Ils le savent peut-être, mais ne l'osent dire; ils attendent. ... A cela se borne leur rôle; mais pour cela nous ne pouvons les approuver, parce que nous aimons le « plein jour » et la franchise.

Nous sommes à une époque où tout homme doit savoir choisir son drapeau et le tenir. Ce n'est pas la victoire qui nous préoccupe; depuis quarante ans, nous sommes vaincus, et, si nous avons à montrer des blessures, ce ne sont pas celles que nous avons faites, mais celles que nous avons reçues, ce qui nous tient au cœur, c'est l'honneur du combat!

Ce que je vous dis ici, vous le verrez se vérifier dans quelques jours. La loi sur l'enseignement primaire va se discuter. La gauche le veut obligatoire, gratuite et laïque; la droite le veut tout simplement libre. Entre elles, vous verrez se produire le parti des compromis qui voudra un peu d'obligatoire et de gratuit, pour concilier ce qui s'exclut. Nous n'aurons pas une bonne loi, car le parti des transactions est le plus fort, et l'union donnera un moyen terme. — (Union.)

Informations-Nouvelles

Le ministre de l'Intérieur a envoyé, ces jours-ci, plusieurs dépêches aux préfets pour leur rappeler que les élections du 7 janvier devaient être faites par le scrutin de liste et, par conséquent, le département tout entier devait y prendre part.

Le bruit s'était répandu, ces jours derniers, que Béziers avait été le théâtre d'événements graves. Il y a eu une rixe entre quelques habitants et des dragons prussiens de garde au théâtre, mais cela n'a pas eu de suite.

L'Ambassade russe fait démentir, par plusieurs journaux, le bruit d'après lequel sa cour aurait admis des officiers français dans son armée.

On prétend, dit la Patrie, que le duc d'Aumale serait dans l'intention d'entreprendre un voyage politique dans les départements du Centre et de l'Ouest.

La Patrie annonce également que le cabinet de Bruxelles, si M. Thiers persiste à vouloir le départ de M. de Beyens, ministre belge à Paris, ne le remplacera pas.

On mande d'Ajaccio, que les comités électoraux sont organisés comme si le jour du scrutin était déjà fixé et que la proclamation de M. Rouher sera livrée à la publicité le 3 ou 4 janvier.

On annonce que parmi les nouveaux projets présentés au Conseil fédéral allemand, se trouve une loi qui exclut de l'Alsace-Lorraine tout le papier-monnaie étranger, quelles que soient sa provenance et sa valeur. L'exclusion s'applique aussi aux billets de banque et autres valeurs au porteur sans intérêt, émis par des corporations, des compagnies ou des banquiers de l'étranger. — Sont exceptés provisoirement de l'exclusion

Quelques journaux ont annoncé que des mesures de rigueur avaient été prises par les autorités militaires allemandes, à la suite de faits regrettables survenus dans le département des Ardennes.

Il est exact que des ordres avaient été donnés pour que certains corps de troupes fussent logés chez les habitants de la petite ville de Révin; mais après les explications qui ont été échangées à ce sujet, il a été décidé que ces troupes rentreraient le 4 janvier dans les casernes de Sedan. De plus, un individu qui avait été arrêté a été remis en liberté.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

Séance du 4 janvier 1872.

A deux heures et demie la séance est ouverte. Le prince de Joinville et le duc d'Aumale sont présents.

M. Thiers est aussi à son banc. — M. Littré, le nouvel académicien, reçoit les félicitations des membres de l'extrême gauche, les plus étrangers à la langue française.

On s'entretient beaucoup dans les couloirs de la circulaire électorale de M. Vautrain, si habilement rédigée par M. Thiers.

M. Johnston dépose une proposition tendant à nommer une commission de quinze membres pour examiner la question de la dénonciation du traité de commerce avec l'Angleterre.

L'honorable membre demande l'urgence.

M. Pouyer-Quertier dit que cette question du traité de commerce pourra être examinée dans la discussion du projet de loi sur les matières premières. Le gouvernement se propose de la traiter sous toutes ses faces.

M. Princeteau (de Bordeaux) approuve la proposition.

M. Clapier (de Marseille) parle dans le même sens que M. le ministre des finances. L'urgence est repoussée à une grande majorité.

M. Schœlcher dépose sur le bureau une proposition tendant à l'abolition de la peine de mort. (Bruit.)

Une voix. — Envoyez-la aux membres de la Commune. (Rires.)

La proposition, pour laquelle M. Schœlcher ne juge pas à propos de demander l'urgence, est renvoyée à la commission d'initiative, cette commission des entretiens.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'impôt sur le revenu.

MM. Frotard et de Janzé présentent des contre-projets qui sont repoussés. Deux contre-projets de MM. Raudot et Péray sont renvoyés à la commission.

M. le Président. — Nous arrivons au projet de la commission. (Ah! ah!)

Après une discussion assez confuse, l'Assemblée décide qu'elle s'occupera d'abord de la partie du projet de la commission qui établit un impôt de 3 0/0 sur les valeurs mobilières, à l'exception des rentes et fonds publics français.

M. Guichard appuie le projet. Il est impossible de ne pas avoir recours à l'impôt mobilier; car la propriété immobilière est tellement surchargée qu'elle ne saurait faire davantage. Elle paye près du quart de son revenu. Il est juste que l'on appelle à son aide les ressources qui n'ont pas été encore atteintes. La propriété immobilière ferait encore des sacrifices, si le salut du pays l'exigeait; mais qu'on en demande d'abord à la partie de la fortune publique qui a toujours échappé à l'impôt. Là est la véritable égalité, et c'est surtout sous la République qu'elle doit se manifester.

M. de Soubeyran combat le projet de la commission. Selon lui, l'impôt sur les valeurs mobilières doit beaucoup nuire au crédit de la France et charger indirectement la propriété foncière. Quel est le principal besoin de cette propriété? Les capitaux! Si on les effraye, si on les éloigne, la terre souffrira. Plus les capitaux abondent, plus la terre rapporte; c'est ce qu'on voit dans le département du Nord. Il faut, dit l'orateur, des capitaux pour faire les chemins de fer. Quelle est la propriété qui profite le plus des chemins de fer? La propriété foncière. Vous allez frapper les chemins de fer par votre impôt; vous empêcherez les nouvelles entreprises. Qui en souffrira? La propriété foncière.

L'orateur démontre que les valeurs industrielles, et surtout les actions et obligations des chemins de fer, sont très favorisées, et on

être frappées. Qu'aucune d'échappé à ses investigations.

M. Davignon de Maupeou est d'avis que l'impôt mobilier atteindra le travail, et surtout le travail pauvre, qui a besoin du crédit et du principe d'association. On mettra ainsi l'industrie nationale en état d'infériorité vis-à-vis des nations étrangères. L'orateur craint de voir les capitaux français émigrer sans tambour ni trompette. (Oh! oh! — Rires.) L'orateur croit avoir mis la discussion dans sa voie logique; et sur ce mot, il quitte la tribune au milieu de nouveaux rires.

M. Raudot parle dans le même sens que MM. Guichard et Gillon. Si l'on fait peser tout l'impôt sur la terre, on empêchera toutes les améliorations et tous les progrès. Le capital-argent doit payer comme le capital-agriculture.

L'orateur demande qu'une entente s'établisse entre le gouvernement et la commission pour l'adoption d'une rédaction commune.

M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, dit que l'Assemblée a repoussé l'impôt général sur le revenu, parce qu'il constituerait un système vexatoire et inquisitorial. Or, le projet de la commission est entaché du même vice, et il sera très heureux de pouvoir s'entendre avec elle.

Dans son projet de budget pour 1872, le gouvernement croit avoir frappé les valeurs mobilières de manière à rendre l'impôt acceptable. Cependant, il ne se refuse pas à un essai de conciliation. Il demande, en conséquence, que son projet soit renvoyé à la commission, et il sera très heureux de pouvoir s'entendre avec elle.

M. Benoist-d'Azy. — La commission ne s'y oppose pas.

L'Assemblée renvoie à la commission, comme à son ordinaire, les articles du budget de 1872 qui ont trait à l'impôt sur les valeurs mobilières.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Séance du 4 janvier 1872.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Il est procédé au tirage mensuel des bureaux.

L'ordre du jour appelle ensuite la deuxième délibération sur la proposition de M. Princeteau relative à l'interdiction de toutes fonctions publiques salariées aux membres de l'Assemblée nationale.

La commission a amendé cette proposition de manière à lui enlever son caractère trop absolu; nous ferons connaître au cours de la discussion les modifications introduites.

M. le président. — M. Bertaud à la parole contre la proposition.

M. Bertaud, professeur à la Faculté de droit de Caen. — Oui, dit-il, je suis de l'avis de l'honorable auteur de la proposition lorsqu'il dit que le député n'en doit pas être un passeport pour entrer dans les fonctions publiques.

Mais je ne voudrais pas qu'on allât jusqu'à nous protéger contre nous-mêmes et que l'on représentât l'Assemblée nationale comme une arène de compétitions où tout le monde est en proie à la fièvre de l'ambition et de l'avancement. Un ministre de la monarchie de juillet disait à ses électeurs: « Vous sentez-vous corrompus? Moi, je vous dirai, messieurs, vous sentez-vous corrompibles? » (Bruit et rires.) Pour ma part, je réponds: Non. (Ah! ah!) Croyez-moi, messieurs, ne nous infligeons pas une injure qui serait une injustice.

Mais non-seulement, messieurs, la proposition est injuste et oppressive, mais encore elle est insuffisante. En effet, est-ce qu'elle nous empêcherait de chercher, pour nos fils, pour nos gendres, des suppléments d'établissements et de dots! (Oh! oh!)

Est-ce qu'elle peut apporter un obstacle au népotisme? Est-ce qu'il n'y a pas là encore un danger?

Et puis, examinez les amendements de la commission! que d'anomalies! Vous nous empêchez d'être conseillers d'Etat, procureurs généraux, et vous nous permettez d'être ambassadeurs! La diplomatie est un jalon parlementaire, et la magistrature un fruit défendu!

Et cependant que d'avantages n'a pas déjà le diplomate sur le magistrat! Un diplomate nait dans un salon, en un jour, comme en serre chaude, tandis que le magistrat n'arrive que péniblement à une position difficile. Et vous faites ici au premier la part meilleure qu'au second! Est-ce bien juste? Pourquoi cette préférence? Non, pas de privilège diplomatique; que les prétendants à la diplomatie soient traités sur le même pied que les pré-